



Droits sur compte jeu virtuel

Par **maximedo**, le **26/05/2011** à **05:04**

BonjourrrrrJe suis client depuis pas mal d'annéesrrnD'un jeu virtuel en ligne de la société bigpoint rrrnÉtant un joueur "accro" j'ai mis malgré mais faible revenu des somme assez élevé dedansrrrrLe jeux sois disant gratuitrrn(il est vrais qu'il a aucune obligation d'achat mais sans mettre d'argent on vas pas bien loin dans le jeux....)rrnsort constamment des nouveautés de plus en plus chère au détriment de l'entretien du jeu rrrnPour être plus clairrrnIl arête pas de sortir de nouvel nouveauté pour se faire de l'argent se qui créer a chaque foi des bug majoritaire et cela en plus des autre bug jamais résolutrrrnIl a une option sur se jeu qui est les gg (galaxie gâte)rrnLe principe est simple avec de luri (argent du jeu qu'on peut se procuré en jouant au jeu maisrrnprincipalement en mettant de l'argent réel surtout vus le coût total d'un portail gg)rrrrDans cette gg On se retrouve en compagnie de plein de monstre qui tape très fortrrnPour un joueur qui a dépassé le stat débutant depuis bien longtemps cela est facilernrrnMais depuis pas mal de temps cette gg bug mais sérieusement rnPour info le portail une fois construit a 3 vies au delà le portail est perdu ou il fau acheté des vies (très chère et il faut le faire avant de perdre la dernière vies)rrrrBon donc j'ai créer un portail gama j'ai sauter dedans et la 2x de suite gros bug le serveur merndeco (vus la puissance impossible de me reconnecté avan de me faire tuer sa va tellement vite...)rrrrLa je fais une demande au supportrrnen leur expliquant que a cause de leur bug j'ai perdu 2 viesrrrrnIl on pas nié que cela venais pas deuxrrnMais il on tout simplement répondu qu'il ne rendais pas les vies perduesrrnmais que si je le voulais je pouvez les achetés ensuite il on clos le sujetrrrrnJ'avoue avoir ouvert un grand nombre de sujet sur sa (car a chaque foi il clôturé le sujet)rrnEnleur disan que je voie pas pourquoi sa serai a moi de payer pour leur bug et que je continuerai a ouvrir des sujet temps qu'il m'auront pas rendu mes viesrrrrnJe sais je n'aurai pas du mais il a de quoi perdre son sang froid face a une tel société qui montre clairement quel sen fou des client du moment quel gratte leur argent)rrrrRésultat il a moins d'une heure compte bloqué pour floodrrrrnQuel son mes droit et mes recours si j'en ai ?rrnPour récupéré mon compte et surtout mes vies perdu par leur bugs

Par **mimi493**, le **26/05/2011 à 07:55**

Tout d'abord, ces jeux sont addictifs et tout le monde sait que le but est de faire prendre les options payantes (il faut bien payer les serveurs et oui, toute entreprise fait le max pour gagner de l'argent). Donc on n'y joue pas quand on ne sait pas se maîtriser, niveau argent (comme n'importe quel jeu d'argent)rnLe problème est que c'est une société allemande sans établissement en France donc pour avoir un recours il faut déjà les assigner en Allemagne

Par **maximedo**, le **26/05/2011 à 12:31**

Bonjour merci pour votre réponse rnJe fais ce que je dois et que je dépense pas mal d'argent rnDans des jeux me dérange pas du tout quand toutes mes transactions vont bien (que j'ai eu ce que je paye) rnPour les assigner en Allemagne bon éventuellement je pourrai voir sa mais assigner contre quoi?

Par **mimi493**, le **26/05/2011 à 13:00**

C'est bien ça le problème. Il va falloir prendre un avocat pour qu'il voit la compétence territoriale selon les CGV du jeu (le payer), puis payer l'hussier (et s'il faut faire ça en Allemagne, c'est pire) rnBref, ça va vous coûter plus cher que ce que vous avez perdu. rnLa meilleure punition est que vous continuiez à jouer sans dépenser un centime

Par **maximedo**, le **26/05/2011 à 13:03**

Ok merci de votre réponse rnC'est là où on voit que les lois servent encore que au autre... :/

Par **mimi493**, le **26/05/2011 à 14:13**

non, c'est simplement que les lois doivent être appliquées et que vous avez choisi de contracter à l'étranger.